

Pourquoi devenir membre actif de l'ASS ?

L'adhésion à l'Association Suisse de Shiatsu est une garantie de qualité pour ses membres.

L'Association Suisse de Shiatsu

- _ est l'organe responsable de l'identification de la méthode Shiatsu vis-à-vis de l'OrTra TC
- _ fait connaître le Shiatsu en tant que méthode de la Thérapie Complémentaire
- _ s'engage à faire reconnaître la profession dans sa globalité pour assurer les fondements de l'existence de tous les thérapeutes de Shiatsu
- _ offre à ses membres de nombreux services et avantages

L'Association Suisse de Shiatsu (ASS) réunit plus de 900 thérapeutes de Shiatsu et Thérapeutes complémentaires de la méthode Shiatsu pratiquant professionnellement. L'association professionnelle est organisée de façon neutre sur le plan politique et confessionnel. Les membres de l'ASS décident de l'orientation, des affaires importantes et des finances de l'association lors de l'assemblée des membres annuelle.

De nombreux arguments parlent en faveur d'une adhésion à l'ASS.

D'une part, l'ASS fournit un grand travail pour accroître la notoriété du Shiatsu en tant que méthode de la Thérapie Complémentaire, pour faire reconnaître la profession dans sa globalité et assurer et renforcer les fondements de l'existence de tous les thérapeutes de Shiatsu et de chaque membre en particulier. D'autre part, l'ASS offre à ses membres de nombreux services et avantages concrets.

ASSURER ET DÉVELOPPER LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

1. Organisation du monde du Travail Thérapie Complémentaire (OrTra TC)

L'ASS est membre de l'OrTra TC et s'engage, ensemble avec d'autres associations professionnelles de méthodes de la Thérapie Complémentaire pour la profession de Thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral.

Le Shiatsu est une méthode reconnue de la Thérapie Complémentaire. L'ASS est l'organe responsable de l'identification de la méthode qui définit la méthode Shiatsu et la formation vis-à-vis de l'OrTra TC, de la Confédération et du public. Le Shiatsu en tant que méthode reconnue de la Thérapie Complémentaire n'existera que pour autant que l'ASS existe. L'ASS assure en arrière-plan que l'existence de nous tous reste assurée à long terme et que nous soyons autorisés à continuer à jouer notre rôle au sein du système de santé.

2. Autorités cantonales

A travers l'OrTra TC, l'ASS est également représentée auprès de la Fédération de la médecine complémentaire (Fedmedcom) qui est reliée aux parlementaires et qui prend régulièrement position par rapport aux projets de nouvelles lois cantonales sur la santé et par rapport aux changements d'ordonnances et de dispositions d'exécution qui concernent la Thérapie Complémentaire. L'OrTra TC et la Fedmedcom mènent des négociations pour éviter des exigences inadéquates envers notre profession.

En outre, l'ASS est représentée auprès de la CAMsuisse par le biais de l'OrTra TC. La CAMsuisse regroupe et représente les intérêts des associations de méthodes, négocie avec les assureurs maladie, promeut la reconnaissance et l'intégration de la Thérapie Complémentaire dans le système de santé suisse et agit en faveur de la professionnalisation.

3. Caisses maladie et centres d'enregistrement

Les caisses maladies décident indépendamment des centres d'enregistrement (RME, ASCA, etc.) des méthodes qu'elles remboursent et si le remboursement dépend de conditions supplémentaires. C'est pourquoi, l'ASS est en contact avec les caisses maladie à travers l'OrTra TC via la CAMsuisse et informe sur la Thérapie Complémentaire et la méthode Shiatsu ainsi que sur la qualité du travail thérapeutique afin de maintenir la reconnaissance du Shiatsu dans le cadre des assurances complémentaires.

4. Écoles

Afin de garantir la qualité des formations et formations continues en Shiatsu et de développer le Shiatsu en tant que méthode de la Thérapie Complémentaire, l'ASS coopère avec des écoles.

5. International Shiatsu Network (ISN)

L'ASS est initiatrice et membre fondateur du réseau international de Shiatsu (ISN) au sein duquel les associations de Shiatsu des pays européens voisins coordonnent leurs stratégies de politique professionnelle.

6. Relations publiques et médias

L'ASS pratique un travail de relations publiques actif pour le Shiatsu. Elle est régulièrement présente dans la presse avec des publiereportages, des annonces et des reportages. Elle établit et entretient des contacts personnels avec la presse. L'ASS répond aux questions des médias (télévision, radio, presse) et envoie du matériel de documentation.

En 2017, l'ASS a lancé le projet « carrousel ». Ce projet développe une approche globale de la communication, comprenant le travail de presse, le blogging, l'entretien d'une présence sur Facebook et le contact avec des personnes d'influence (p.ex. médecins et psychologues) et les clientes et clients.

En dehors de cela, elle participe aux salons nationaux spécialisés pour médecins. Des démonstrations et conférences sur le Shiatsu sont données lors d'événements organisés pour les collaborateurs/-trices des caisses maladies et pour les conseillers/-ères professionnel-le-s et les associations professionnelles du domaine de la santé.

Avec ces mesures, l'ASS contribue de manière déterminante à accroître la visibilité et la reconnaissance du Shiatsu au sein du grand public.

Un site internet attractif et plurilingue, avec un moteur de recherche intégré pour trouver les thérapeutes, assure que les client-e-s potentiel-le-s, les professionnel-le-s des médias et les médecins trouvent les informations pertinentes concernant le Shiatsu en tant que thérapie et la/le thérapeute de bonne qualification qui leur convient.

Dans la partie réservée aux membres de son site web, l'ASS met à disposition un grand nombre de modèles, par exemple des modèles de lettres destinées aux médecins, des communiqués de presse, des modèles de texte pour une présentation sur le web, etc.

7. Garantie de qualité

L'ASS garantit que ses membres ont un niveau de formation élevé. Les bases fondamentales qui constituent l'assurance qualité indépendante de l'ASS sont l'identification de la méthode Shiatsu, les Directives sur la formation continue propres à l'ASS et le contrôle de cette dernière, le Code déontologique et le Règlement relatif aux plaintes et aux sanctions. Il s'agit de développer la profession du/de la thérapeute de Shiatsu de manière à ce qu'elle puisse s'adapter aux changements continus dans le domaine de la Thérapie Complémentaire et des professions de la santé et qu'elle soit reconnue à part entière. Pour ce faire, l'ASS se fonde sur les directives de l'OrTra TC.

SERVICES ET AVANTAGES

8. Où trouver des informations importantes ?

- **Newsletter (électronique)** : elle paraît deux fois par an et contient des informations concernant les législations de santé cantonales, les caisses maladie, la gestion du cabinet, la politique professionnelle, les services et événements de l'association.
- **News of the Day (électroniques)** : elles contiennent des nouvelles importantes de haute actualité.
- **Site internet de l'ASS** : il contient un espace public avec de nombreuses informations sur le Shiatsu, comme des présentations de cas, des études ou des articles spécialisés. La recherche de thérapeutes par nom, lieu ou diplôme le plus élevé y est possible grâce à un répertoire de thérapeutes. L'espace membres, très complet, propose de nombreuses informations sur la profession et des outils pour la gestion du cabinet.
- **Magazine Shiatsu** : la publication spécialisée contient des articles très intéressants sur la profession. Les membres actifs reçoivent un exemplaire gratuit.

- **Shop** : des articles attractifs et avantageux, par exemple des dépliants, des cartes de consultation ou du matériel pour le cabinet peuvent être commandés dans le shop en ligne.

9. Qui m'aide en cas de problèmes professionnels et juridiques ?

- **Conseil** : les membres actifs qui sont en litige avec les autorités cantonales, les caisses maladies, les centres d'enregistrement ou avec des client-e-s peuvent demander conseil à l'ASS.

10. Comment économiser des frais ?

- **Rabais sur la formation continue** : l'agenda de formation continue de l'ASS donne un aperçu des cours pour lesquels les membres actifs de l'ASS obtiennent un rabais, soit sur la majorité des cours offerts en Suisse.
- **Assurances collectives** : elles permettent des économies substantielles. L'organisation partenaire de l'ASS (www.fairsicherung.ch) offre des prestations d'assurance optimales et avantageuses pour l'assurance responsabilité civile professionnelle, l'assurance perte de gain, l'assurance maladie et autres. En tant que membre actif de l'ASS, l'assurance responsabilité civile professionnelle peut être souscrite pour seulement 95 CHF par an.
- **2^{ème} pilier** : l'offre attrayante de la *fairsicherung* permet de réaliser à la fois une prévoyance pour la retraite et des économies d'impôts substantielles.
- **Adresses** : les membres actifs de l'ASS peuvent obtenir les adresses de tous les membres de l'ASS.
- **Rabais auprès d'entreprises** : avec la carte membre de l'ASS vous obtenez des rabais auprès des entreprises suivantes :
 - **ASCA** : les membres de l'ASS bénéficient d'un rabais substantiel sur les frais annuelles auprès de l'ASCA et le contrôle de la formation continue est assuré par l'ASS.
 - **Ceiba Film** : 15% de réduction sur la réalisation d'un film d'entreprise pour le cabinet.
 - **Damascena** : 10% de rabais lors d'une première commande sur les produits Damascena (produits avec étiquette Damascena). Lors de commandes régulières, 20% de rabais sur les produits Damascena et 10% à 15% sur les autres produits (www.damascena.ch).
 - **Farfalla Essentials AG** : 25% de rabais avec la Aroma Card pour les thérapeutes.
 - **healthadvisor.ch GmbH**: 2 mois d'utilisation gratuite pour tous les modules du logiciel pour cabinet.
 - **Healthapp Consulting GmbH**: 10% de réduction sur le logiciel pour cabinet.
 - **iTherapeut**: 10% de réduction sur le logiciel pour cabinet.
 - **Kienerkissen GmbH** : lors de la première commande une housse gratuite ainsi que 10% sur toutes les commandes suivantes.

- **Printzessin.ch** : 5% de rabais sur les commandes d'impression.
- **Sato** : 10% de rabais sur les produits nécessaires à l'exercice du Shiatsu (www.sato.ch).
- **Tsubook App** : 10% de réduction sur la version complète.
- **Wohnatelier Soleure** : 5% de rabais sur les futons de Shiatsu (www.wohnatelier.ch).
- **Yoga Costa GmbH** : 5% de rabais sur tous les produits, à l'exception des supports comme les livres, les CD et les DVD (www.yoga-artikel.ch).

11. Comment faire de la publicité efficace et ciblée pour mon cabinet et pour mes offres de cours de formation continue ?

- **Marketing personnel** : un portail d'informations important pour la promotion du cabinet personnel est à disposition de tous les membres actifs dans la partie *Membres* du site web.
- **Dénomination professionnelle** : les membres actifs sont autorisés à utiliser le complément « ASS » (p.ex. thérapeute de Shiatsu ASS). Le fait d'être membre actif de l'association professionnelle est une garantie de qualité.
- **Logo « certified therapist »** : les membres actifs et les membres actifs soumis à conditions peuvent utiliser le logo « certified therapist Association Suisse de Shiatsu » pour leur publicité.
- **Supports de publicité** : l'ASS a créé beaucoup de produits promotionnels tels des prospectus, brochures, cartes postales ou bons cadeaux qui sont de qualité excellente au niveau du contenu et de la forme. Les membres actifs peuvent les commander à un prix avantageux dans le shop en ligne.
- **Liste de thérapeutes** : la liste actuelle des thérapeutes se trouve sur le site web public de l'ASS. Les demandes reçues par téléphone ou par le site concernant la recherche de thérapeutes à proximité sont traitées rapidement. Lors de foires ou autres événements publics l'existence de cette liste est communiquée.
- **Présentation Powerpoint** : conçue pour la présentation du Shiatsu (p.ex. lors de conférences), elle peut être téléchargée directement et gratuitement depuis le site internet de l'ASS (dans la partie *Membres* sous *Ma profession*).
- **Matériel de foire** : l'ASS met gratuitement du matériel de foire à disposition pour une présentation optimale du Shiatsu (p.ex. pendant un salon). Les frais de port pour le renvoi du matériel ne sont pas inclus. Pour une représentation d'une journée un petit défraiement est versé.
- **Activités de l'association** pour présenter le Shiatsu (p.ex. lors de foires) : elles engendrent également un effet de publicité personnelle pour les membres actifs qui y participent.
- **Proposer des formations continues** : les formations continues qui correspondent aux directives sur la formation continue peuvent être publiées par les membres actifs dans

l'agenda des cours en ligne de l'ASS visible pour tous les membres. Des adresses de thérapeutes peuvent être achetées et obtenues de première source.

12. Comment me développer sur le plan professionnel et qualitatif ?

- **Groupes régionaux** : les membres de l'ASS peuvent participer aux rencontres et bénéficier de l'échange d'expérience et des projets communs.
- **Documents pour la qualité de la thérapie** : l'ASS soutient le développement de la qualité de ses membres, p.ex. par des listes et recommandations concernant la gestion du cabinet, des mises à disposition dans la partie *Membres sous Ma pratique* du site internet, ainsi que par d'autres offres (p.ex. des cours, événements).
- **Agenda de formation continue** : il est actualisé en printemps et en automne. L'agenda donne un aperçu des cours de formation continue en Shiatsu, en Thérapie Complémentaire et en compétences complémentaires (voire aussi sous « Comment économiser des frais? »). Les offres de cours de toute la Suisse peuvent être filtrées en fonction de divers critères et sont visibles d'un simple coup d'œil.
- **Liste des chargé-e-s de supervision** : les membres actifs de l'ASS ont accès à une liste de chargé-e-s de supervision qualifié-e-s par l'OrTra TC (<https://www.oda-kt.ch/fr/supervision-f/>).
- **Collaboration au sein de l'association** : les membres actifs de l'ASS peuvent se faire élire au comité ou collaborer dans les groupes de travail ou les commissions de l'ASS et contribuer ainsi activement au travail de l'association.

État au 06/2022